



**Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle  
entre les femmes et les hommes dans la fonction Publique  
Compte-rendu du Comité de suivi du vendredi 26 avril 2013**

En préambule de ce comité de suivi, les organisations syndicales se sont exprimées en réaction aux documents proposés par l'administration.

De façon globale, les organisations syndicales ont souhaité que soit changé l'ordre du jour des prochains comités de suivi, afin de faire apparaître en priorité le calendrier plutôt que les axes et mesures. Il est nécessaire également que soit visualisé, dans l'annexe n° 2 du protocole, l'état d'avancement des travaux avec une colonne « fait/ pas fait ».

La démarche intégrée, le développement de la notion de plan d'action ainsi que l'évaluation des mesures doivent être traités également dans les prochains comités de suivi et par des documents de référence.

L'administration a donné son accord de principe sur la démarche intégrée et le mode de fonctionnement souhaité par les OS. Elle propose donc de fournir une vision transversale lors des prochaines réunions.

**Analyse linéaire du document présenté :**

Axe 1 :

Une 2ème réunion « Comité de suivi » aura lieu avant les vacances d'été. Puis ce travail sera présenté au Conseil commun de la Fonction publique de la rentrée.

Le volet Etat est celui qui cumule le plus de retard, les indicateurs communs doivent être déterminés car ils n'existent pas en l'état.

Concernant la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des collèges de représentants des personnels dans les instances de dialogue social, des réunions spécifiques auront lieu en prévision des élections. Cependant cette problématique sera régulièrement évoquée : Le cadre juridique, les questions de calendrier feront aussi l'objet d'une réunion à la rentrée.

Axe 2 :

Le calendrier, en ce qui concerne la mesure 4, a été respecté. L'échéance pour la mesure 5 devrait pouvoir être tenue et elle sera présentée au prochain groupe de travail avant l'été.

Le travail de communication se poursuit, sur internet et les réseaux sociaux...

L'action sur le répertoire des métiers est en cours.

Le travail sur la rénovation de la Charte continue en mai et juin.

Les mesures 6, 7, 8 suivent leur cours.

La mesure 9 sera intégrée au futur texte de la rentrée.

Axe 3 :

La mesure 11 est un sujet de vigilance et de veille. Le travail est également en cours de réalisation et en attente d'un arbitrage interministériel. Des dispositions législatives sont possibles.

La mesure 12 accuse un certain retard, sa finalisation se profile pour la rentrée 2013.

Les éléments concrets seront mis à la disposition des employeurs au travers d'un guide d'information. Concernant la démarche intégrée sur les conditions de travail, un point sera fait lors d'une prochaine séance.

#### Axe 4 :

Une circulaire d'application doit être élaborée et sera présentée lors d'une prochaine rencontre.

La mesure 15 sera décalée dans le temps car un texte à part entière doit suivre.

L'administration a expliqué que, lors de chaque comité de suivi et en accord avec les demandes des OS, un point de calendrier sera fait. L'ordre du jour et la date des comités de suivi suivants seront donnés. Puis le travail sera présenté conformément à ce calendrier.

#### **Projet de circulaire :**

L'administration a expliqué qu'une partie incitative signée par la ministre sera intégrée, et la circulaire sera précédée d'une introduction qui mettra en valeur ce sujet. L'aspect démarche intégrée sera vu de manière plus explicite dans le prochain comité. Le point 4 fera l'objet d'une prochaine circulaire à part entière.

#### **Pour FORCE OUVRIERE :**

Il est nécessaire de ne pas se limiter aux bonnes intentions mais de passer à l'action, il faut des contraintes plus importantes si l'on veut que l'égalité professionnelle soit réellement prise en compte.

FO a vivement insisté pour qu'il ait une incitation forte à la mise en œuvre des mesures du protocole par les employeurs.

FO a regretté que ce premier comité de suivi aborde des sujets de négociations transverses sans rapport avec la thématique égalité pro.